



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 12 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Sabrina ABCHICHE
Madame Geneviève CARPE
Madame Josiane ALIX
Madame Asma ASHRAF
Madame Nicole LEANDRI
Madame Marie-Hélène FORHAN
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER

Excusés :

Madame Sophie AMAR donne pouvoir à Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
Madame Mylène BENOLIEL
Monsieur Gheorghe NUNU

Absents :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 12 février 2026

Ouverture de la séance à 14h35. Emargement réalisé. Le quorum est atteint (9 présents / 3 excusés / 1 absent).

Chacun des points inscrits à l'ordre du jour fait l'objet d'une lecture par Monsieur Laurent JEANNE ou Madame MUSSOTTE-GUEDJ et d'une proposition de vote pour ceux nécessitant la signature d'une délibération.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 décembre 2025, soumis à validation, est **approuvé à l'unanimité** des présents.

- **Point n°1 : Adoption d'une convention de partenariat avec le groupement de coopération sociale et médico-sociale « Prévention Retraite Ile-de-France » pour l'organisation d'actions de prévention destinées aux séniors**

Monsieur JEANNE présente les termes du rapport. Il rappelle les ateliers menés en 2025 et présente ceux qui sont programmés pour 2026. Il précise que certains ateliers menés en 2025 sont reconduits et que d'autres sont nouveaux.

Monsieur MEUNIER s'étonne que l'atelier « Bienvenue à la retraite » qui a connu un réel succès en 2025 ne soit pas reconduit. Madame ROCHE précise que la programmation a été faite en fonction des disponibilités du PRIF et d'autres ateliers pourront être programmés en cours d'année en fonction des disponibilités du partenaire.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°2 : Adoption d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne relative à l'organisation d'une commission des impayés locatifs pour les résidences autonomie**

Monsieur JEANNE présente les termes du rapport. Il souligne que la commission des impayés a été mise en place pour répondre aux difficultés rencontrées par des personnes vivant au sein des résidences autonomie.

Cette instance se réunit trimestriellement. Il s'agit de repérer les situations problématiques et d'orienter les personnes vers des travailleurs sociaux afin de favoriser leur accès aux droits. La convention soumise au conseil d'administration précise les modalités de fonctionnement de cette instance et permet de formaliser un partenariat avec le Conseil Départemental.

Monsieur MEUNIER demande pour quelle raison le partenariat ne concerne que le Conseil Départemental. Madame MUSSOTTE-GUEDJ précise que les travailleurs sociaux relèvent des services du Conseil Départemental et que dans ces conditions, il convient d'acter formellement la participation de ces professionnelles.

Monsieur MEUNIER demande en outre si l'EHPAD est concerné par cette instance et si le prélèvement automatique est proposé. Madame ROCHE souligne que l'orientation vers des travailleurs sociaux est pertinente quand les personnes sont suffisamment autonomes pour réaliser des démarches. A contrario, les résidents de l'EHPAD sont des personnes dépendantes. En cas d'impayés, il convient que l'équipe de l'établissement se tourne avant tout vers les familles. Par ailleurs, elle précise que la mise en place du prélèvement automatique est en projet.

Madame LEANDRI souhaite savoir si beaucoup de personnes sont en difficulté au sein des résidences autonomie. Madame ROCHE répond que 16 personnes ont des impayés importants et que leurs profils sont très divers.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°3 : Adoption du règlement intérieur de l’EHPAD Joseph GUITTARD**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport. Elle rappelle les dispositions qui imposent la mise en place de ce document ainsi que son contenu. Elle souligne qu’il a été soumis au Conseil de la Vie Sociale de l’EHPAD et au Comité Social Territorial (CST) de la collectivité.

Monsieur MEUNIER salue la mise en place du document ainsi que sa qualité. Il regrette seulement que le CST n’ait pas été associé en amont à sa rédaction. Madame GUIZANI souligne que la mise en place du règlement intérieur de l’EHPAD a été bien accueillie par les agents.

Monsieur JEANNE précise que le document présente un contenu classique. Il soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l’unanimité

- **Point n°4 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire en sa qualité de Président du Centre Communal d’Action Sociale à signer un avenant n°3 au marché passé avec la société OGUSTHYM modifiant l’indice de révision des prix du marché.**

Monsieur JEANNE présente les termes du rapport. Il souligne qu’il s’agit d’une mesure technique rendue nécessaire du fait de l’abandon par l’INSEE d’un indice. Il précise que la société donne satisfaction.

Il soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l’unanimité



A l’issue de l’examen des points prévus à l’ordre du jour, Monsieur JEANNE souligne qu’il s’agit du dernier conseil d’administration du mandat. A cette occasion, il remercie les administrateurs pour leur participation active à l’instance ainsi que pour leurs contributions.

Il rappelle les principales réalisations du mandat (la gestion du COVID, la mise en place du service Séniors, l’adaptation des initiatives séniors, les nouvelles modalités d’attribution des secours etc.) et note que beaucoup de chose restent à faire.

Monsieur MEUNIER exprime ses remerciements pour avoir été désigné administrateur du CCAS en tant que représentant de l’Union Locale des Retraités CFDT. Il souligne qu’il a pleinement profité des moments conviviaux et qu’il passe la main.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ remercie à son tour les administrateurs pour leur participation ainsi que Madame AMAR notamment quant à son appui sur les questions budgétaires.

Suite à l’intervention de Madame MUSSOTTE-GUEDJ, Madame ALIX demande quelles vont être les modalités de renouvellement du conseil d’administration. Madame ROCHE précise qu’un appel à candidature sera réalisé suite aux élections.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d’administration close et celle-ci est levée à 15h15.

Le Maire,
Président du Centre Communal d’Action Sociale

Laurent JEANNE